

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITÉ

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 06 AVRIL 2021**

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Date d'affichage : 1er avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers représentés : 4

Nombre de votants : 15 sauf pour la délibération relative à l'approbation du Compte Administratif 2020 : 14 votants.

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Patrick de LUCA, **Maire** ; Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, Isabelle BAETE, **Adjoints** ; Jean-François PEYRONEL, Marie-Pierre LOUIS, Isabelle BITLLER, Muriel LE DORVEN, Christine SERDET, Béatrice WEBER et Frédéric JAMET, Conseillers Municipaux.

Représentés : Madame Audrey KIOSCANSKI, pouvoir à Monsieur Patrick de LUCA ; Monsieur Yves BARRAY, pouvoir à Madame Muriel LE DORVEN ; Monsieur Fernand GEORGES, pouvoir à Madame Isabelle BAETE ; Monsieur José ELEUTERIO, pouvoir à Monsieur Olivier LEJEUNE.

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle BAETE.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers la possibilité d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : il s'agit de 2 motions, l'une relative au soutien à la commune de Saint-Hilaire dans son action contre le projet de déversement des terres issues des travaux du Grand Paris et l'autre relative au maintien des organisations syndicales essonniennes dans les locaux actuels de la Bourse du Travail à Evry.

Ces 2 ajouts sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et met à l'approbation des Conseillers Municipaux le procès-verbal de la séance du 23 février 2021 qui n'appelle aucune observation de la part des Conseillers. Il est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la commune établi par Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie d'Étampes Collectivités pour l'année 2020.

Considérant que le compte de gestion 2020 correspond au compte administratif 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le compte de gestion 2020 arrêté par Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Votes :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

Approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune.

Le conseil municipal examine le compte administratif communal 2020, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Recettes :	676 980,85 €
Dépenses :	547 507,20 €
Résultat exercice :	129 473,65 €

Investissement :

Recettes :	280 440,40 €
Dépenses :	281 323,45 €
Résultat de l'exercice :	- 883,05 €

Monsieur le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Madame Rose-Marie MAUNY prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le compte administratif 2020.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Votes :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

Affectation des résultats 2020

Vu les résultats de clôture du compte administratif 2020, suivants :

Fonctionnement :

Résultat clôture 2019 :	168 001,49 €
Recettes :	676 980,85 €
Dépenses :	547 507,20 €
Résultat exercice 2020 :	129 473,65 €
Résultat clôture 2019 :	225 807,85 €

Investissement :

Résultat clôture 2019 :	42 653,70 €
Recettes :	280 440,40 €
Dépenses :	281 323,45 €
Résultat exercice 2020 :	-883,05 €
Résultat clôture 2019 (A) :	41 770,65 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	165 455,61 €
Recettes :	121 000,00 €

Solde des restes à réaliser (B) : - 44 455,61 €

Besoin de financement (C) : C=B-A soit 2 684,96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

- 181 352,24 €** au compte **R002** (résultat de fonctionnement reporté)
- 41 770,65 €** au compte **R001** (résultat d'investissement reporté)
- 44 455,61 €** au compte **1068** (excédent capitalisé).

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Votes :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

Vote des taux d'imposition de l'année 2021

Par délibération en date du 23 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour l'année 2020 à :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 14,06 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB) : 42,29 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (16,37 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 30,43 % (soit le taux communal de 2020 : 14,06 % + le taux départemental de 2020 : 16,37 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 16,37%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021.

DECIDE de porter les taux à :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 30,43 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB) : 42,29 %

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Votes :
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

Vote du Budget Primitif communal 2021

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif communal - Exercice 2021 :

Section fonctionnement :

Dépenses :	763 607,24 €
Recettes :	763 607,24 €

Section investissement :

Dépenses :	608 226,26 €
Recettes :	608 226,26 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,
ADOpte le Budget Primitif 2021 de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Votes :
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

Désignation des représentants au sein du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une gendarmerie

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'à la suite de la démission de Monsieur Pascal RAPILLIARD, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire au sein du Syndicat et ce pour la durée du mandat,
Vu les statuts dudit syndicat,
Madame Rose-Marie MAUNY se porte candidate pour être titulaire.
Madame Christine SERDET se porte candidate pour être suppléante au lieu et place de Madame Rose-Marie MAUNY qui était auparavant suppléante.

La liste des représentants est la suivante :

- Membres titulaires : M. Patrick de LUCA
Mme Rose-Marie MAUNY
- Membres suppléants : M. Olivier LEJEUNE
Mme Christine SERDET

Le vote a lieu à bulletin secret. Madame Isabelle BAETE est désignée secrétaire.

Elle procède au dépouillement des bulletins.

Les résultats sont les suivants :

- Membres titulaires : M. Patrick de LUCA : 15 voix
Mme Rose-Marie MAUNY : 15 voix
- Membres suppléants : M. Olivier LEJEUNE : 15 voix
Mme Christine SERDET : 15 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE :

- Membres titulaires : M. Patrick de LUCA
Mme Rose-Marie MAUNY
- Membres suppléants : M. Olivier LEJEUNE
Mme Christine SERDET

Comme représentants au Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une gendarmerie.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Votes :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

Approbation de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines au sein de la Mairie de Chamarande, avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG)

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que suite à une erreur matérielle sur la convention approuvée par délibération en date du 23 février 2021 (certains éléments avaient été rayés alors qu'ils ne devaient pas l'être), il convient de délibérer à nouveau,

Vu la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines au sein de la Mairie de Chamarande, avec le CIG,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines au sein de la Mairie de Chamarande, avec le CIG.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Votes :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

Approbation du contrat de mise à disposition de personnel auprès d'une personne morale avec l'association Action Emploi

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que l'Association Action Emploi propose un contrat de mise à disposition de personnel pour pallier à des absences de dernière minute d'agents communaux,

Considérant qu'en complément de la délibération n°2021-132-14 du 23 février 2021 et afin de ne pas bloquer le bon fonctionnement du service public, il est intéressant de pouvoir recourir en urgence à ce type de prestation,

Vu le contrat de mise à disposition de personnel proposé par l'Association Action Emploi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de mise à disposition de personnel avec Action Emploi.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Votes :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

Motion portant soutien à la commune de St-Hilaire dans son action contre le projet de déversement des terres issues des travaux du Grand Paris

La commune de Chamarande a été informée fin février 2021 par la commune de Saint-Hilaire d'un projet de déversements sur son territoire des terres de remblais issues des travaux effectués par le Grand Paris.

A compter de 2021, et pendant 8 ans à minima, cette opération présentée comme un «remodelage de terres agricoles» va consister en réalité à déverser près de 1,5 millions de m3 de déchets sur une superficie de 34 hectares de terres agricoles ou boisées !

Outre le déboisement et les excavations qui vont être nécessaires sur la zone exploitée, c'est l'image de nos vallées, de notre environnement et la qualité de vie de nos concitoyens qui vont être impactées définitivement par l'ajout d'une épaisseur moyenne de plus de 4 mètres de déchets !

La nature et le contrôle des terres apportées s'avèrent dès aujourd'hui incertains.

Ce projet de transformation de notre environnement en poubelle présente dès à présent de multiples risques de pollution de l'air, des sols, des sous-sols, des rivières et de la nappe phréatique de Beauce.

L'altération inévitable du site inscrit des vallées de La Chalouette et de La Louette, des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des zones humides, réservoirs de biodiversité semble inévitable.

Les atteintes à la faune et la flore sont évidentes, tout comme les risques de pollution de l'eau potable qui alimente les habitants des Vallées et d'Etampes (2/3 des habitants bénéficient de l'eau de La Louette).

Avec un volume d'au moins 100 passages de camions par jour, de 7h à 16h30, passant par la D 191, la D 821 et la D 838, l'accroissement des accidents et des nuisances sonores semblent inéluctable.

La commune de Chamarande apporte son soutien à l'action menée par la Commune de Saint-Hilaire et s'oppose à ce que le sud de l'Essonne devienne le territoire « poubelle » du Grand Paris.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la motion portant soutien de la CCEJR en date du 3 mars 2021 à la commune de Saint-Hilaire,

Vu la motion portant soutien du SIARJA en date du 7 mars 2021 à la commune de Saint-Hilaire

Considérant que la commune de Saint-Hilaire a sollicité le soutien des communes de la CCEJR concernant son action contre le projet de déversement de terres de remblais issues des travaux du Grand Paris,

Considérant que ce projet va avoir des conséquences néfastes et irréversibles sur l'environnement et la qualité de vie des habitants du secteur,

Considérant qu'il est nécessaire de s'opposer à ce type de pratiques que se font de surcroît sans aucune concertation des collectivités territoriales et établissements publics locaux concernés,

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

SOUTIENT l'action menée par la Commune de Saint-Hilaire contre le projet de déversement de terres de remblais issues des travaux du Grand Paris.

S'OPPOSE à ce que le sud de l'Essonne devienne un territoire « poubelle », sur lequel il est possible de déverser ce que les autres ne veulent ni garder, ni gérer.

S'OPPOSE à un déversement de terres de remblais sur le territoire de la CCEJR

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Votes :

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

Motion pour le maintien des organisations syndicales essonniennes dans les locaux actuels de la Bourse du Travail à Evry

Les locaux de la Bourse du Travail Départementale à Evry, propriété du Conseil Départemental de l'Essonne, sont menacés de fermeture suite à un récent rapport de la commission communale de sécurité.

Pensée dès l'origine de la création de la ville nouvelle d'Evry, comme un élément structurant de la vie urbaine et sociale, la Maison des Syndicats est un outil indispensable pour la défense des droits et des garanties collectives et individuelles, des salariés des secteurs publics et privés, des chômeurs et des précaires.

Cette utilité est renforcée dans cette période où la précarité, les plans sociaux et les licenciements augmentent.

Les habitants de Chamarande, quand ils ont besoin de conseils et d'accompagnements, ou qu'ils jugent nécessaire d'avoir une action syndicale, peuvent s'y rendre facilement, y compris par les transports en commun.

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés (12 voix pour, 3 abstentions)**

SOUHAITE la mise en place d'une médiation de la préfecture et de la Mairie d'Evry pour le retour d'un dialogue constructif entre le Conseil Départemental et les organisations syndicales utilisatrices de ces locaux.

DEMANDE le maintien des organisations syndicales dans les locaux actuels de la Bourse du travail d'Evry.

TRANSMET cette motion au Président du Conseil Départemental de l'Essonne, au Préfet de l'Essonne, au Maire d'Evry-Courcouronnes, aux Unions Départementales des syndicats essonniers.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Votes :

- Pour : 12

- Contre : 0

- Abstentions : 3

Questions diverses

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

Pas de questions écrites de la part des Conseillers Municipaux.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été vus et les Conseillers n'ayant aucune autre question diverse à aborder, la séance est levée à 21h53.

Fait à Chamarande, le 08 avril 2021

Le Maire,
Patrick de LUCA

